

Une question à l'Académie française

Date : 14 avril 2015

Le 14 avril 2015

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - Rennes
à
Madame le Secrétaire perpétuel
Académie française
23, quai de Conti
75270 Paris cedex 06 - CS 90618

Objet : création de vocable par une assemblée
Lettre suivie x

Madame le Secrétaire perpétuel,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie d'une correspondance que j'adresse ce jour à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, notamment chargé des libertés publiques et de l'administration territoriale de l'Etat, assortie d'une copie à Monsieur le Premier Ministre, notamment chargé de l'exécution des lois.

Dans le contexte des réformes qui sont en cours, je crains qu'une approche d'inspiration territoriale ait pour effet de relativiser, voire de négliger des considérations que je crois d'ordre supérieur.

J'ai relevé que lors de votre discours prononcé sous la Coupole le 4 décembre 2014, vous avez évoqué les objectifs et les effets de tout ce qui s'apparente à de la « novlangue » et rappelé solennellement que *« Ni les jeunes, ni les quartiers, pour utiliser un terme propre à la langue de bois, ni les ministres, ni les énarques, ni les banquiers, ni combien d'autres groupes de pression qu'on n'en finirait pas d'énumérer, ne doivent commander la vie de la langue et ses évolutions ... Toutes les vaines querelles contemporaines, autour de l'autorité ayant le droit de modifier la langue – Académie, gouvernement, groupes divers – ne sont guère pertinentes. En matière de langue, l'usage seul est roi, il est la loi et l'Académie a l'autorité pour dire ce qu'est l'usage. »*

Il me semble que la délibération prise le 20 juin 2013 par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, qui vise à imposer un vocable complètement inattendu en qualité de « gentilé », illustre parfaitement votre légitime préoccupation.

Très volontaire et caractérisée, elle est de nature à constituer, selon moi, un regrettable précédent.

Je n'ignore pas que les recommandations de l'Académie n'ont pas force de loi, mais je sais aussi que sa mission est de « *travailler, avec tout le soin et toute la diligence possibles, à donner des règles certaines à notre langue* ».

Aussi, je viens vous demander s'il ne serait pas opportun que le Secrétaire perpétuel en personne interpelle les autorités ministérielles compétentes afin d'éviter que la pratique se répande.

Vous remerciant de votre bienveillante attention, je vous prie de croire, Madame le Secrétaire perpétuel, en ma très haute considération.

Patrick Jéhannin

PJ : 1

http://etreounepasetrebretillien.com/wp-content/uploads/2015/04/lettre_min_i_avec_pj.pdf